



Mise en conformité du RGPD pour les PSDM/PSAD (Règlement Général sur les Protections des Données)

Notre expertise au service de la sécurisation
de vos données et de votre mise en conformité



Financement OPCO possible



Pourquoi répondre aux obligations du RGPD ?

- Pour l'**harmonisation**, et le renforcement des droits «Informatique et liberté»
- Pour la **protection** des personnes
- Pour **éviter les sanctions** de la CNIL (autorité de contrôle)



Les avantages et bénéfices pour vous ?

- Renforcement de la cybersécurité
- Meilleure connaissance et gestion des données collectées
- Respect de vos clients
- Renforcement de la confiance et pérennité
- Être en conformité pour éviter des sanctions dans le futur



Notre accompagnement clé en main

Rappel des règles



Webinar gratuit

Public :

- Responsables de traitement
- DPO
- Equipes

-> inscription illimitée et accès au support de présentation

Boîte à outils & recommandation



2h Visio en groupe
(10 max) ou individuelles

Accès aux modèles et trames :

- Attestations et avenant (patient, personnel, partenaire et sous-traitant)
- Registre de traitement
- Cartographie type des flux et des outils
- Etude d'impact
- Guide des bonnes pratiques

Contextualisation personnalisée



Sur devis

Bénéfice client :

- Sensibilisation de mes équipes
- Adaptation des trames

Modalités :

- En visio
- Ou sur site



Zoom sur ce qu'il faut savoir sur la réglementation RGPD

- **Qui est concerné ?**

Entreprises et sous-traitants qui traitent des données personnelles relatives à des individus européens

- **De quelles données parle-t-on ?**

Suivi de l'ensemble des traitements des données personnelles avec une attention particulière sur les données dites « Sensibles » (ex : données de santé)

- **Pourquoi mettre cette règle en application ?**

Harmonisation, renforcement des droits Informatique et liberté / Protection des personnes / CNIL : autorité de contrôle et pouvoir de sanction

- **Où se trouve ces données ?**

Base de données, outils / Courriers / Ordinateurs, serveurs / Archives

- **Depuis quand cette réglementation est en place ?**

- Depuis mai 2018

- Point de contrôle du nouveau référentiel HAS pour les PSDM



Les étapes de la mise en conformité

- **Socle juridique** : Contrat / avenant (patient, personnel, partenaire) Charte, consentement, politique de sécurité Nomination d'un DPO (interne ou externe)
- **Inventaire et cartographie des données** : Registre de traitement, PIA (Privacy impact assesement) pour construire et démontrer la mise en œuvre des principes de protection
- **Sensibilisation** : Formation, mise en place des bonnes pratiques
- **Intégration dans le quotidien** : Procédures internes. Utilisation de nos référentiels (outils, modes opératoires)



Une équipe à votre service

Avec plus de 20 ans d'accompagnement des entreprises du secteur PSDM/PSAD, FORMADIA se positionne comme le partenaire de confiance.



Thierry JOUIN : Responsable Relation Client France NORD | 06 01 91 99 79 | thierry.jouin@formadia.com

Elsa PERES : ADV NORD | 05 19 08 25 76 | elsa.peres@formadia.com



Marie EZPELETA : Responsable Relation Client France SUD | 06 13 49 28 17 | marie.ezpeleta@formadia.com

Audrey BISCANS : ADV SUD | 06 13 49 28 17 | audrey.biscans@formadia.com